



MOT DE LA PRÉSIDENCE

L'élève est l'humain au cœur des préoccupations du personnel de soutien. Vos actions sont dirigées par le désir de participer de près ou de loin à son bien-être et à son cheminement. De là découle tout le soutien que vous lui offrez à lui ainsi qu'à l'équipe école qui en permet sa progression.

En portant vos préoccupations et vos priorités, l'équipe syndicale vous offre avec la même bienveillance, un soutien semblable. Elle travaille avec cœur et conviction pour le maintien de vos droits de façon respectueuse et équitable. Par effet domino, en étant ainsi présente pour tout le personnel de soutien, ce sont les élèves qui en bénéficient.

Bonne année scolaire à tous!

Annie, pour l'équipe syndicale



**-RAPPEL-
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
EXTRAORDINAIRE**

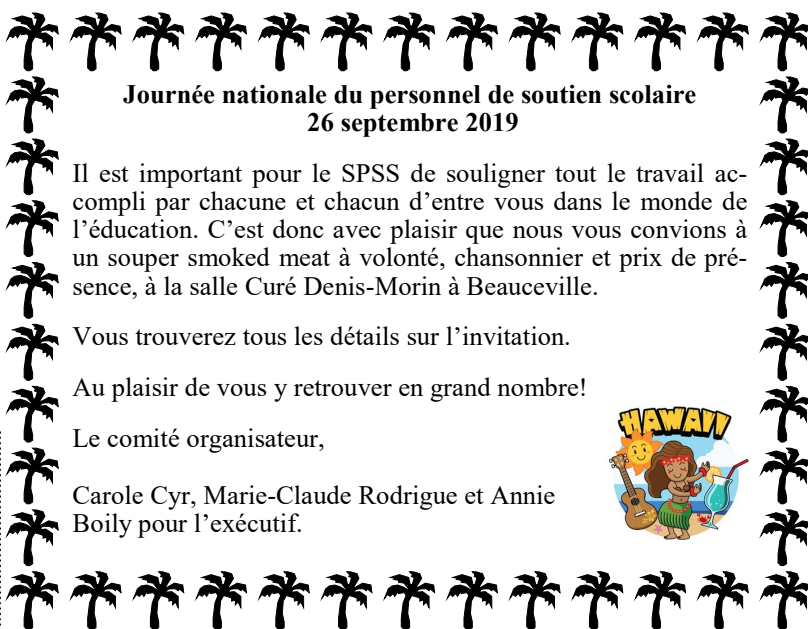
Le 18 septembre prochain à 18h45, l'équipe vous attend en grand nombre à la salle Armand-Berberi de Beauceville pour la consultation intersectorielle. Votre présence est importante, les sujets abordés nous concernent tous!

Pauses

Pour tout le personnel : La salariée ou le salarié a droit à quinze (15) minutes payées de repos, par demi-journée (1/2) de travail, prises vers le milieu de la période.

Pour le personnel des services directs aux élèves : Si vous faites 2 ½ heures continues ou non par demi-journée, peu importe la classe d'emplois, vous avez droit à une pause de quinze (15) minutes incluse dans votre poste (l'ajout d'heures en cours d'année peut donner droit à une pause ou le cumul du temps dans différentes classes d'emplois).

Tiré de nos arrangement locaux - Annexe C



**Journée nationale du personnel de soutien scolaire
26 septembre 2019**

Il est important pour le SPSS de souligner tout le travail accompli par chacune et chacun d'entre vous dans le monde de l'éducation. C'est donc avec plaisir que nous vous convions à un souper smoked meat à volonté, chansonnier et prix de présence, à la salle Curé Denis-Morin à Beauceville.

Vous trouverez tous les détails sur l'invitation.

Au plaisir de vous y retrouver en grand nombre!

Le comité organisateur,

Carole Cyr, Marie-Claude Rodrigue et Annie Boily pour l'exécutif.



Élections d'octobre 2019 à l'exécutif du syndicat

Tel que mentionné sur le document que nous vous avons fait parvenir au nom de Mme Gravel, présidente d'élection, deux postes seront en élection cette année :



- la vice-présidence au secrétariat et à la trésorerie;
- la 2e vice-présidence secteurs administratif, technique et manuel.

NOMINATION AGL & CE

Deux expéditions ont d'ores et déjà été envoyées à chacune et chacun d'entre vous dans tous les établissements. Veuillez noter que la 1^{re} contenait deux documents :

- Nomination d'une agente ou d'un agent de liaison;
- Procédure pour la nomination du ou des représentants sur le CE.

Ces derniers vous ont été transmis plus tôt qu'à l'habitude. Si vous êtes intéressé à donner votre nom et que vous n'avez pas reçu l'un ou l'autre de ces documents, veuillez nous joindre par téléphone au 418-228-1885.

**Nomination des agentes et agents de liaison et des substituts
2019-2020**

C'est le temps de penser à nommer votre agente ou agent de liaison pour l'année 2019-2020. Nos statuts et règlements prévoient le 30 septembre comme échéance, toutefois, nous vous demandons de procéder à cette nomination dans les prochains jours afin de faciliter les échanges avec vous.

Les membres de chaque école, service et centre se réunissent pour élire une agente ou un agent de liaison et un substitut. Il y a possibilité d'élire deux agents (es) dans les établissements où plus de vingt-cinq membres du personnel de soutien sont affectés.

L'agente ou l'agent transmet l'identité des personnes nommées au syndicat sur le formulaire prévu à cet effet.

**Conseil d'établissement
2019-2020**

À chaque année, avant la fin de septembre, le personnel de soutien doit nommer son ou ses représentants sur le conseil d'établissement de son école.

Le nombre total des membres du personnel, incluant le service de garde s'il y a lieu, doit être égal au nombre de parents.

Vous avez reçu une feuille d'informations sur la représentation au conseil d'établissement. Ce mandat est d'un an. Veuillez également nommer un substitut pour remplacer le représentant qui ne peut pas participer à une séance du conseil d'établissement, comme le prévoit la loi 105.

Mise en garde : il ne faut pas céder le ou les sièges du personnel de soutien, car l'éducation c'est aussi nous!

AGENDA AOÛT :

- 12 août : Affectation / Étape 4
- 13 août : Affectation / Étape 5
- 20 août : Rencontre du comité des finances
- 21 août : Rencontre comité de la Journée nationale
Rencontre de vis-à-vis
- 22 août : Exécutif



RÉPARTITION DU TEMPS DE PRÉPARATION POUR LES TES-TI & TTS

Nous vous rappelons qu'un document Excel à cet effet est disponible pour vous sur le site de la CSBE afin de faciliter la répartition de votre temps.

Avancement d'échelon

La salariée ou le salarié obtient le premier avancement d'échelon le 1er janvier ou le 1er juillet qui suit d'au moins neuf (9) mois la date effective d'entrée en service.

L'avancement subséquent d'échelon s'effectue normalement à la date anniversaire du premier avancement.

6-2.06, convention collective S3, 2015-2020

Nous vous suggérons de communiquer par courriel pour tout renseignement concernant les vérifications de paie.

Heures brisées

Selon la convention S3, l'horaire de travail des techniciennes ou techniciens en éducation spécialisée, des techniciennes ou techniciens-interprètes, des techniciennes ou techniciens en travail social, ne doit pas avoir pour effet d'imposer des heures brisées.

À l'intérieur d'une demi-journée, il ne peut pas y avoir deux périodes de travail entrecoupées d'un arrêt de travail non rémunéré (même si l'interruption n'est que de 2 minutes). Évidemment, la période de pause de 15 minutes, si elle s'applique, peut couper deux périodes de travail parce qu'elle est rémunérée. Si votre horaire comporte de telles interruptions, nous vous invitons à revoir votre horaire avec votre direction qui en est responsable et qui doit la signer.

Ce principe s'applique pour l'horaire de l'ensemble du personnel de soutien. La seule exception vise le personnel des services de garde pour qui la convention prévoit une prime pour horaire brisé.

Stagiaires

Saviez-vous que la supervision d'une ou d'un stagiaire se fait sur une base volontaire?

En effet, vous n'avez aucune obligation de le faire si cela ne vous convient pas.

Tiré de la clause 2-1.03 de la convention collective S3



Vous travaillez dans un SERVICE DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE?

Faites reconnaître **VOTRE EXPÉRIENCE** par la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) afin d'obtenir votre attestation d'études professionnelles (AEP)

Pour qui : Pour toute personne travaillant dans un service de garde en milieu scolaire

Avantages de la RAC :

- Permet d'obtenir une attestation d'études professionnelles
- Permet de répondre aux exigences des organisations scolaires
- Ou reconnait ses compétences actuelles
- Ou l'offre seulement la formation manquante

Séance d'information : 7^e octobre 2019 à 18 h 30
Siège social de la CSBE – Salle des Érables

Inscrivez-vous auprès de Ginette Poirier au
418 228-5541, poste 26090

Mise à jour de la liste d'ancienneté

Au plus tard le 30 septembre de chaque année, une copie de cette liste est transmise au syndicat et est affichée pour une période de quarante-cinq (45) jours dans chacun des établissements.

Il est important de vérifier que votre nom ainsi que le bon nombre d'années y apparaissent.

UTILE

Si vous avez une diminution de salaire, avez-vous pensé à demander de l'assurance-emploi?!

LISTE DE PRIORITÉ D'EMBAUCHE

Les salariées et salariés faisant partie de la liste de priorité d'embauche sont invités à vérifier si les informations les concernant sur cette liste sont exactes. Veuillez effectuer toute demande de correction par écrit, à l'attention de Madame Jacqueline Jolicoeur, coordonnatrice aux ressources humaines. La liste deviendra officielle le 20 septembre 2019 à 16 h 30.



Site internet:
Courriers électroniques:



<http://www.spss.lacsq.org>
presidence.spss@globetrotter.net
vicepresidence.spss@globetrotter.net
tres.spss@globetrotter.net
spss@globetrotter.net

Banque de temps

Que vous soyez travailleurs du secteur général ou du secteur des services directs aux élèves et peu importe la raison, **en aucun temps**, vous ne devez avoir une banque d'heures négatives.

Si, par exemple, vous travaillez aux services directs aux élèves et que l'enfant dont vous vous occupez s'absente, votre supérieur doit vous fournir du travail pour le temps équivalent au temps de travail prévu de cette journée.

Par contre, les banques d'heures positives peuvent être permises selon les pratiques de votre établissement ou de votre service d'affectation.

Grâce au partenariat entre la CSQ et La Personnelle, les personnes assurées avec le régime Les protections RésAut CSQ recevront une ristourne en 2020!

Vous pourriez vous aussi profiter de cet avantage!
1 888 476-8737
csq.lapersonnelle.com

La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc. Certaines conditions, exclusions et limitations peuvent s'appliquer.
* La ristourne est versée aux assurés qui détiennent un contrat d'assurance auto ou habitation en vigueur entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2020. Les modalités entourant le versement de la ristourne seront déterminées en fonction de la date d'entrée en vigueur de la police d'assurance auto ou habitation. La ristourne sera envoyée par la poste, sous forme de chèque, pour chaque police d'assurance auto ou habitation admissible, en avril, juin, octobre 2020 ou février 2021, dépendamment de la date d'entrée en vigueur de la police.

AVANTAGES / MEMBRES CSQ

La Personnelle et Desjardins

- Une ristourne sera versée aux assurés qui détiennent un contrat d'assurance auto et/ou habitation en vigueur au 1^{er} janvier 2020. Un montant de 35,00\$ par police sera versé en ristourne, donc une possibilité de 70\$ chez La Personnelle.
- Chez Desjardins le forfait « Le Profitable » est offert aux membres à 7,95\$ par mois au lieu de 13,95\$. Une économie de 72\$ par année.

*** **IMPORTANT** : Suite à l'activation, veuillez vérifier sur votre relevé de compte que vos frais fixes mensuels ont été modifiés adéquatement à 7,95\$. Il est important d'être à l'affût, car des erreurs se sont glissées pour certains membres!

En adhérant au forfait Le Profitable Desjardins entre le 15 mai et le 1^{er} novembre 2019, chaque membre CSQ participe à un concours incluant différents prix d'une valeur globale de 30 000\$.

Dès l'automne, un membre CSQ pourra bénéficier d'un surclassement de sa carte de crédit vers la carte Modulo Visa* Desjardins.

Du 1^{er} mai au 1^{er} novembre 2019, en adhérant conjointement au forfait transactionnel « Le Profitable » Desjardins et à une police d'assurance chez La Personnelle (régime CSQ), vous pouvez profiter de l'assistance routière de La Personnelle (un an gratuit, une valeur de 82,00\$).

